

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL082-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190930-DEL082-19-DE
Date de télétransmission : 14/10/2019
Date de réception préfecture : 14/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Rénovation énergétique du grand bâtiment de l'école René Cassin – demandes de subventions.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'épisode caniculaire de juin 2019, survenu en fin d'année scolaire 2018-2019, a montré la nécessité d'une amélioration de l'isolation thermique du grand bâtiment de l'école René-Cassin en vue de limiter l'élévation de la température à l'intérieur des classes de l'établissement et de prévenir ainsi tout risque pour la santé des élèves.

Une école mieux isolée étant également plus économe en énergie, la rénovation thermique de ce bâtiment permettra de limiter son empreinte carbone et d'abaisser son coût de fonctionnement.

Confié à la SPL OSER, l'audit énergétique de ce bâtiment a mis en évidence les travaux qui permettraient d'améliorer son confort et ses performances thermiques.

La reconstruction de sa façade sud (en redessinant ses ouvertures et en l'isolant par l'extérieur), l'isolation de sa toiture et de ses planchers bas, le changement de ses menuiseries et l'installation d'une ventilation double-flux et de panneaux photovoltaïques sont apparus comme les chantiers indispensables pour atteindre ces objectifs..

Selon un premier chiffrage réalisé par la SPL OSER, le coût de cette opération se monterait à 1 386 000 € HT. Le département de l'Isère, l'État et l'Union Européenne seront sollicités pour attribution de financements provenant, respectivement, de la dotation territoriale, de la dotation de soutien à l'investissement local et du fonds européen de développement régional (FEDER). Les modalités de financement de cette opération figurent dans le tableau ci-annexé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de donner son approbation à la réalisation de ce projet
- de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès de l'État, du département de l'Isère et de la région Rhône-Alpes-Auvergne (pour les aides du FEDER)
- de l'autoriser à solliciter tout autre organisme ou collectivité ayant vocation à apporter un soutien à ce type de projet.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. VERRI".

Pierre VERRI.

Plan de financement
Rénovation énergétique du grand bâtiment de l'école René Cassin

Organismes – Collectivités	Financement € HT
Commune de Gières	450 450 €
Etat (DSIL 2020)	277 200 €
Département de l'Isère (Dotation territoriale)	311 850 €
Union Européenne (FEDER)	346 500 €
TOTAL	1 386 000 €